

PLANFOY INITIATIVE

Bientôt une monnaie locale dans le Pilat ?

Une vingtaine de personnes ont bravé les bourrasques de neige, jeudi soir, pour assister à la réunion des Rencontres de la bibliothèque. Au programme ce soir-là : la monnaie locale.

Jeudi soir, dans le cadre des Rencontres de la bibliothèque, l'association Monnaie locale du Pilat est venue présenter son projet de création d'une monnaie à l'échelle du Pilat. Une vingtaine de personnes avaient bravé les bourrasques de neige. Un petit film a présenté ce qu'est une monnaie locale, sa philosophie et aussi ses limites.

Sensibiliser les consommateurs et les professionnels

Animée par Bernard Demeure et Jo Bligny, une discussion s'est engagée avec les participants qui, convaincus de l'intérêt de la chose, ont voulu savoir comment cela fonctionnait. Jo Bligny a fait un point sur l'avancement du projet : « Notre association existe depuis août 2016. Nous sommes dans une phase de sensibilisation des consommateurs et surtout des professionnels (commerçants, artisans, associations...). Depuis décembre, nous avons rencontré vingt professionnels et nous continuons. Ce sont eux qui feront le succès de l'opération. » Philippe Charles et Atmane Dahmani, de l'association Le Lien, sont venus parler de la monnaie locale qui circule dans la région stéphanoise depuis plus d'un an.

PLUS D'INFORMATIONS Site Internet : <http://monnaielocalepilat.wordpress.com>



■ Bernard Demeure, de l'association Monnaie locale du Pilat. Photo Emmanuel COURBON



■ Jo Bligny, a présenté l'avancement du projet. Photo Emmanuel COURBON

Le « lien » circule déjà à Saint-Étienne depuis plus d'un an

Le « lien » est une monnaie locale qui circule de Firminy à Rive-de-Gier, en passant par Saint-Étienne, et qui s'étend au nord jusqu'à Saint-Bonnet-le-Château et Montbrison. 350 consommateurs l'utilisent auprès de 62 professionnels. Il y a actuellement 14 000 « liens » en circulation. Le « lien » s'échange dans huit comptoirs disséminés dans la région stéphanoise élargie. Dans toutes les monnaies locales, la parité 1 « lien » = 1 euro est de mise. Les consommateurs qui possèdent des liens ne peuvent pas les convertir en euros, ils doivent les dépenser. Les professionnels qui vont accumuler des montants relativement importants en « liens » auront des difficultés à les dépenser si leurs fournisseurs ne les acceptent pas ; ils ont, eux, la possibilité de les convertir en euros.



■ Atmane Dahmani (à droite) et Philippe Charles, de l'association Le Lien. Photo Emmanuel COURBON

PLANFOY

Les élus se réuniront lundi



■ Une convention avec la ville de Saint-Étienne, pour le déneigement, est à l'étude. Photo Emmanuel COURBON

Le conseil municipal se réunira lundi 30 janvier à 20 heures. Il débattera des sujets suivants : modification d'un emploi à temps non complet d'adjoint du patrimoine deuxième classe, subvention exceptionnelle à l'Ogec (Organismes de gestion de l'enseignement catholique), approbation du règlement de l'assainissement non collectif, convention de déneigement avec la ville de Saint-Étienne et projet de dissimulation des réseaux secs au chemin de Corbières.

LES LOISIRS

C'est tous
les vendredis
dans
LE PROGRÈS
et sur
leprogres.fr

WEEK-END / PLEIN AIR / BALADES
BROCANTES / EXPOSITIONS / SORTIES